

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 82-434 du 30 décembre 1982

portant nomination du Camarade Nathanaël  
Dossa AVOUNDOGBA en qualité de Directeur  
du Projet Manufacture de Cigarettes et  
d'Allumettes de Ouidah.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,  
VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,  
VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15,  
SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,  
LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 8 décembre 1982,

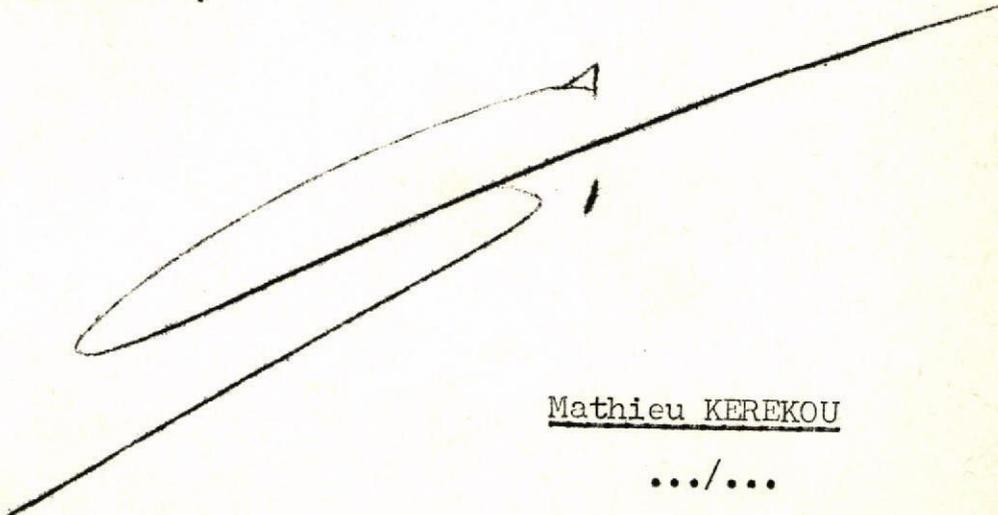
DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade Nathanaël Dossa AVOUNDOGBA est nommé Directeur du Projet Manufacture de Cigarettes et d'Allumettes de Ouidah.

Article 2. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 30 décembre 1982

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

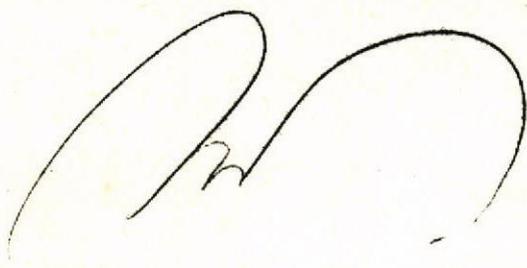
.../...

Le Ministre de l'Industrie,  
des Mines et de l'Energie, 6800



Barthélémy OHOUENS

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 MIMÉ-MF 8  
Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 SPD 2 IGE et ses sections 4 DCCT-  
Gde Chanc.-ONEPI 3 DB-DCF-DSDV-Trésor-DI 20 DPE au MTAS 2 BCP 1  
UNB-FASJEP-BN-DAN 8 Intéressé 2 JORPB 1.-